

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026	
Date de la convocation : 15 septembre 2026 Date d'affichage : 15 septembre 2026	Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 19
L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	Présents : Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, KARP, Mrs VINCENT, MESLE, BOULMER, LOUPRE, RIBOUCHON, JOUIN, ROUSSELON Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Bérangère CAUQUIL	Absents : Absents excusés : Pouvoir :

➤ **2026-071/ RECENSEMENT POPULATION 2027/Recrutement agents recenseurs**

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 Janvier 2027 au 20 février 2027.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat, mais les enquêtes de recensement sont faites par les communes. Lors du Conseil municipal du 23 Septembre 2026, le Conseil municipal a délibéré pour désigner un coordonnateur communal.

Le recensement nécessite la mise en place d'une organisation et l'affectation de moyens humains et financiers.

Moyens humains

La collecte impose la désignation, par arrêté, d'agents recenseurs. Au vu du nombre de logements à recenser et sachant que l'INSEE préconise 300 logements par agents recenseur et district, il est proposé de procéder au recrutement temporaire de 2 agents recenseurs au maximum pour les mois de janvier et février 2027.

Moyens financiers

La commune percevra une dotation forfaitaire de l'Etat pour cette campagne de recensement. (Somme qui ne couvre pas les frais engagés par la commune).

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs selon un taux forfaitaire par questionnaire :

- 1.16 € brut par feuille de logement
- 1.62 € brut par bulletin individuel
- 46.39 € brut par séance de formation (2 demi-journées)
- 81.17 € brut pour la tournée de reconnaissance
- 116.00 € brut forfaitaire pour les frais kilométriques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** le Maire de procéder au recrutement temporaire de 2 agents recenseurs au maximum chargés d'effectuer le recensement de la population 2027.
- **FIXE** la rémunération des agents recenseurs comme proposée ci-dessus.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le Maire

David DUGUEPEROUX